

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le samedi 4 avril 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Véronique Saget, Clothilde Salah, Mickaël Linares, Charlotte Chassard, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson.

Excusés : Philippe Bizet, Florence Collino, Thibault Decreuse.

Absent :

Pouvoirs : Philippe Bizet à Francis Meuterlos, Thibault Decreuse à Gérard Dèque, Florence Collino à Bénédicte Lavier.

Secrétaire : Francis Meuterlos

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15
- Ayants donné procuration : 3
- Absents : 0

OBJET : FÊTE DES MÈRES 2026

Date de la convocation :
04/04/2026

Délibération n°2026-D-13

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 15
Contre :
Abstention :

**Délibération certifiée
exécutoire.**

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 28/04/26

Publié le : 28/04/26

Par délibération du 02 mai 2022, le cadeau de la fête des mères avait été défini comme :

- une invitation à un repas d'une valeur de 30 € dans un restaurant de la commune, avec possibilité de venir avec son conjoint.

A compter de cette année, les élus proposent aux mamans de les inviter à un repas pour une même valeur (30 €) mais :

- cela se passera à la Salle Paul Charlin, avec un service traiteur,

- le repas sera réservé uniquement aux mamans, les conjoints ne pourront plus les accompagner (un événement «Fête des pères» leur sera proposé).

- comme l'année dernière les inscriptions se feront via l'espace personnel en ligne sur le site metabief.fr

Cet année l'événement est prévu le 5 juin 2026.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les modalités ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire

Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com